



**PRÉFET
DE LA SEINE-
MARITIME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Rouen, le 06 mai 2024

INFLUENZA AVIAIRE

Abaissement du niveau de risque influenza aviaire hautement pathogène de modéré à négligeable

Face à l'amélioration de la situation sanitaire nationale au regard de l'influenza aviaire, Marc FESNEAU, ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire, a décidé d'abaisser le niveau de risque sur le territoire national à « négligeable ».

Les mesures de mise à l'abri des oiseaux détenus sont ainsi levées sur l'ensemble du territoire.

Seuls 10 foyers ont été confirmés chez les oiseaux d'élevage pour la saison 2023-2024 contre 402 pour la saison précédente à la même période. Depuis le 7 janvier 2024, aucun nouveau cas d'IAHP n'a été détecté dans la faune sauvage migratrice et aucun nouveau foyer en élevage n'a été détecté depuis le 16 janvier. Ce très faible nombre de foyers s'explique en grande partie par le succès de la stratégie vaccinale massivement mise en place.

La vigilance et le respect des règles de prévention restent toutefois impératifs pour les professionnels de la filière avicole et le grand public (basses-cours).

Toute mortalité ou signe clinique anormal fera l'objet d'un signalement au vétérinaire assurant le suivi de l'élevage ou de la basse-cour.